



CCAS - EHPAD  
LES JARDINS DU PERRAY  
20, rue du Perray  
35580 GOVEN

02.99.42.06.43 02.99.42.03.26  
[accueil.ehpad@goven.fr](mailto:accueil.ehpad@goven.fr)

## CCAS DE GOVEN (Ille et Vilaine)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE GOVEN

CCAS - EHPAD  
20, rue du Perray  
35580 Goven  
Tél. 02 99 42 06 43

Courriel  
[adjoin.ehpad@goven.fr](mailto:adjoin.ehpad@goven.fr)

SEANCE DU 26/10/2023

DATE DE CONVOCATION :  
19/10/2023

MEMBRES EN EXERCICE : 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du dix-neuf octobre deux mille vingt-trois.

**PRESENT(S)** : Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER, Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Marie-Annick RICHARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON, Jacques ESTEVE

**PROCURATION(S)** : Marie-Christine FONTAINE-PEPIN donne pouvoir à Patricia PERSAIS

**ABSENT(S)** : Norbert SAULNIER (excusé), Florence GOURMELEN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabienne HEMERY

#### 2023.10.005 EHPAD de GOVEN – Délibération donnant autorisation au président d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 35

Vu le CGCT,

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu le Code des assurances

Vu le Code de la commande publique

Vu, le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Le Président expose :

- L'opportunité pour l'EHPAD Les Jardins du Perray de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que l'EHPAD Les Jardins du Perray adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

**Ce contrat couvre les risques suivants :**

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :
  - o Décès (0.23%)
  - o Accidents de travail – Maladie imputables au service (CTIS) (4.43%)
  - o Longue maladie / Maladie de Longue Durée (3.84%)

**Ce contrat présente les caractéristiques suivantes :**

- Durée de contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Régime du contrat : capitalisation (couverture des indemnités journalière jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux)
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois

Vu le budget 2023 de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE la délibération donnant autorisation au président d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires attribué au cabinet RELYENS et la compagnie CNP,
- AUTORISE M. le Président du CCAS à signer tout document se référant à cette décision.

**Le Président**  
**Norbert SAULNIER**

**Le/la secrétaire de séance**



La Vice-Présidente,  
P. PERSAIS

Certifié exécutoire  
Mis en ligne le 09/11/2023  
Le président Norbert Saulnier

